

**Annexe Compte Administratif**  
**Rapport annuel**  
**Commission de Contrôle Financier**  
**2024**

Par délibération du 26 septembre 2020 (Délibération n°38), il a été institué la Commission de Contrôle Financier. La commission est chargée de contrôler l'exécution des conventions financières passées avec les entreprises, au titre d'une délégation de service public, d'un marché public de services publics, d'un contrat de partenariat lorsqu'il comprend la gestion d'une mission de service public, ou d'une garantie d'emprunt. La commission de contrôle financier doit établir un rapport écrit annuel pour chaque convention soumise à son contrôle. Dans sa mission, la commission peut se faire assister si nécessaire par un prestataire extérieur sous réserve d'accord préalable du président de la commission. Un rapport annuel devra être joint aux comptes de la commune présentés au mois de juin de chaque année.

Il appartient donc de rendre compte, au travers de ce rapport annuel, de l'activité de cette commission qui s'est réunie deux fois au cours de l'année 2024 à savoir :

- Le 03/10/2024 afin de statuer principalement sur les DSP
- Le 19/09/2024 dans le cadre de l'avis préalable à l'octroi d'une garantie d'emprunt.

**Analyse des DSP**

Dans le cadre de l'analyse des DSP, plusieurs ont été abordés et peuvent se présenter comme suit :

A titre liminaire, aucun élément financier significatif n'a été identifié par les services rendant fragile la relation entre la ville et ses satellites. Il existe toutefois des pistes d'amélioration qui seront mise en œuvre soit au terme des délégations soit en accord avec les délégataires.

- Le camping municipal St Bénézet est géré par la société Aquadis Loisirs. Cette DSP connaîtra prochainement un terme qui supposera une interrogation sur la mise en œuvre d'une nouvelle mise en concurrence ou d'une régie directe.
- Parkings Oratoire et Jean Jaurès sont gérés par le groupe Indigo. Considérant les durées de DSP, il conviendra à terme de s'interroger sur des modifications nécessaires propres à renforcer la sécurité financière de cette relation.

- Le contrat de Partenariat Public Privé Eclairage Public assurée par l'agence Lumière Grand Avignon - groupe Inéo atteindra son terme en 2027, ce qui suppose d'ores et déjà de préparer le mode de gestion futur ;
- Régie du pôle Funéraire : chambre funéraire et crematorium sont des régies de la collectivité. Elles n'entraînent pas de remarques financières particulières.
- Régie de la Restauration Scolaire est assurée directement par la ville. Il est à noter que la qualité du bol alimentaire ainsi que l'augmentation de la fréquentation n'ont pas constitué un coût supplémentaire pour la ville malgré une baisse de la tarification.
- Régie gestion des Halles n'appelle pas de commentaires particuliers.
- DSP Tourisme est assurée par la SPL Avignon Tourisme dont le principal actionnaire est la ville. Sur l'activité touristique propre, la gestion du patrimoine ou encore la gestion des parkings, il est à noter une sortie de crises qui améliore notablement les finances de cette SPL. Il est à noter que la gestion du BEA Parc des expositions supposera à terme des réformes en attente.

### **Garantie d'emprunt**

Une collectivité peut accorder sa caution à une personne morale de droit public ou privé pour faciliter la réalisation des opérations d'intérêt public. La collectivité s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à assumer l'exécution de l'obligation ou à payer à sa place les annuités du prêt garanti.

Les articles L. 2252-1 à L. 2252-5 et D. 1511-30 à D. 1511-35 du CGCT fixent des règles prudentielles cumulatives visant à limiter les risques financiers par des ratios de plafonnement en fonction des recettes réelles de la collectivité, de plafonnement au profit d'un même débiteur, de division du risque financier.

Le 19 septembre 2024, il a été spécifiquement statué sur la demande de garantie d'emprunt sollicitée à hauteur de 80% par la SPL Grand Avignon relative à 2 prêts dans le cadre de la concession Bel Air qui n'a pas soulevé d'obstacles particuliers, les différents ratios étant respectés.